

# 95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football



Terre de jeu & d'équilibre

N°762 - ÉDITION DU 27 MARS 2026



## COMMISSIONS

- Statuts et règlements
- Terrains et installations sportives
- Organisation des Compétitions
- Organisation des Compétitions féminines
- Football Animation
- Football Animation féminin
- Organisation des coupes
- CDIF
- Futsal
- FMI



Terre de jeu & d'équilibre

---



# COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 23 MARS 2026 - 14h00

---

Présents : JL. Faugeron - M. Bailliez - J. Letellier - C. Macina - R. Dati - JF. Budet

Assistent : J.Garcia Dantas -E.Kont

---

## INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

---



## EVOCATION

### REPRISE DOSSIER CORMEILLAIS ACS

**Objet : Match 53522555 du 15/02/2026 U16 D1 poule unique ST BRICE FC 22 / COSMO TAVERNY 21**

Demande d'évocation formulée par le club de **CORMEILLAIS ACS** en date du **10/03/2026**, au motif que le joueur **Kahin O. licence 2548019880** du club de **COSMO TAVERNY** est inscrit sur la feuille de match de la rencontre désignée en objet, alors qu'il est susceptible d'être en état de suspension en **date d'effet du 26/01/2026**.

Le club de **COSMO TAVERNY** ayant répondu dans les délais, remerciements

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondée. Le joueur **Kahin O. licence 2548019880** était bien en état de suspension au jour de la rencontre désignée en objet et n'aurait pas dû figurer sur la feuille de match de cette dernière.

La Commission donne match perdu à l'équipe de **COSMO TAVERNY 21** pour en attribuer le gain à **ST BRICE FC 22** cf. Article 40.1 du Règlement Sportif.

*« 40.1 – La perte d'un match perdu par pénalité entraîne le retrait de 1 point et l'annulation des buts marqués au cours du match par l'équipe pénalisée. L'équipe gagnante bénéficie des points du match (3 points) et du maintien des buts qu'elle a éventuellement marqués au cours de la partie, sauf dans le cadre des réclamations d'après match, où le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match. Il conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. »*

**ST BRICE FC 22: 0 but 3 points**

**COSMO TAVERNY 21: 0 but -1 point**

### FRAIS DE DOSSIER

**CORMEILLAIS ACS : CREDIT 43,50€**

**COSMO TAVERNY : DEBIT 53,50€**

### AMENDE

**COSMO TAVERNY : DÉBIT 100€** inscription sur feuille de match d'un licencié suspendu.

De plus, la commission inflige un match de suspension ferme au joueur **Kahin O. licence 2548019880** du club de **COSMO TAVERNY** avec date d'effet **le 30/03/2026**.

---



## REPRISE DOSSIER CERGY PONTOISE FC

**Objet : Match 55425619 du 08/03/2026 Coupe du Comité – Challenge Lestruhaut - Séniors VAUREAL FCM 2 / CERGY PONTOISE FC 3**

Demande d'évocation formulée par le club de **CERGY PONTOISE FC** en date du **15/03/2026**, au motif que le joueur **Urbain K. licence 9604181076** du club de **VAUREAL FCM** est inscrit sur la feuille de match de la rencontre désignée en objet, alors qu'il est susceptible d'être en état de suspension en **date d'effet du 09/02/2026**.

Le club de **VAUREAL FC** n'ayant pas répondu dans les délais,

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondée et revient sur le premier match non homologué c'est-à-dire la rencontre **53526564 du 15/02/2026 CHAMPAGNE SFC 95 1 – VAUREAL FCM 2 en Seniors D2 poule B**. Le joueur **Urbain K. licence 9604181076** du club de **VAUREAL FCM** était bien en état de suspension au jour de la rencontre du 08/03/2026 et n'aurait pas dû figurer sur la feuille de match de cette dernière.

La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de **VAUREAL FCM 2** et confirme le gain du match pour **CHAMPAGNE SFC 95 1** cf. Article 40.1 du Règlement Sportif.

*« 40.1 – La perte d'un match perdu par pénalité entraîne le retrait de 1 point et l'annulation des buts marqués au cours du match par l'équipe pénalisée. L'équipe gagnante bénéficie des points du match (3 points) et du maintien des buts qu'elle a éventuellement marqués au cours de la partie, sauf dans le cadre des réclamations d'après match, où le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match. Il conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. »*

**CHAMPAGNE SFC 95 1 : 5 buts 3 points**  
**VAUREAL FCM 2 : 0 but -1 point**

### FRAIS DE DOSSIER

**CERGY PONTOISE FC : CREDIT 43,50€**  
**VAUREAL FCM : DEBIT 53,50€**

### AMENDE

**VAUREAL FCM : DÉBIT 100€** inscription sur feuille de match d'un licencié suspendu.

De plus, la commission inflige un match de suspension ferme au joueur **Urbain K. licence 9604181076** du club de **VAUREAL FCM** avec date d'effet **le 30/03/2026**

---



## REPRISE DOSSIER PARMAIN FUTSAL AS

**Objet : Match 53534583 du 15/03/2026 Séniors Futsal D1 BEZONS FUTSAL CLUB / PARMAIN FUTSAL AS**

Demande d'évocation formulée par le club de **PARMAIN FUTSAL AS** en date du **16/03/2026**, au motif que le joueur **Mehdy G. licence 2546265793** du club de **BEZONS FUTSAL CLUB** est inscrit sur la feuille de match de la rencontre désignée en objet, alors qu'il est susceptible d'être en état de suspension en **date d'effet du 16/02/2026**.

Le club de **BEZONS FUTSAL CLUB** n'ayant pas répondu dans les délais,

La Commission dit demande d'évocation recevable et non fondée. Le joueur **Mehdy G. licence 2546265793** du club de **BEZONS FUTSAL CLUB** a été sanctionné de 2 matchs de suspension dont 1 avec sursis. Par conséquent, il a purgé sa suspension lors de la rencontre **55526857 du 07/03/2026 ATTAINVILLE FUTSAL 1 / BEZONS FUTSAL 1**

La Commission dit **RESULTATS ACQUIS SUR LE TERRAIN**.

### FRAIS DE DOSSIER

La commission décide de ne pas appliquer les frais de dossier à PARMAIN FUTSAL AS car le club a été induit en erreur par une erreur administrative dans l'enregistrement de la sanction du joueur.

## DOSSIERS MONTIGNY LVDB

**Objet : Match 53534589 du 16/03/2026 Futsal D1 poule unique MY SARCELLES FUTSAL / SPORTIFS DE GARGES 2 ;**

**Match 53403878 du 14/03/2026 Futsal R1 poule unique PARIS ACASA 2 / SPORTIFS DE GARGES 2**

Demande d'évocation formulée par le club de **MONTIGNY LVDB** en date du **17/03/2026** sur la qualification des joueurs suivants :

- **Vladimir L. licence 2547840002**
- **Milton M. licence 2547082627**

aux rencontres désignées en objet.

La Commission dit demande d'évocation irrecevable, ne s'agissant pas d'un motif à évocation.

La Commission dit **RESULTATS ACQUIS SUR LE TERRAIN**.

### FRAIS DE DOSSIER

**MONTIGNY LVDB : DEBIT 43,50€**



**Objet : Match 53535133 du 14/03/2026 Futsal D2 poule B MARCOUVILLE CITY CP 3 / MONTIGNY LVBD 2 ;**

**Match 53513291 du 7/03/2026 Futsal D2 National MARCOUVILLE CITY CP 1 / BETHUNE ESSARS FUTSAL**

Demande d'évocation formulée par le club de **MONTIGNY LVDB** en date du **17/03/2026** sur la qualification du joueur **Reynaldo M. licence 9605402383**

aux rencontres désignées en objet.

La Commission dit demande d'évocation irrecevable, ne s'agissant pas d'un motif à évocation.

La Commission dit **RESULTATS ACQUIS SUR LE TERRAIN.**

**FRAIS DE DOSSIER**

**MONTIGNY LVDB : DEBIT 43,50€**

#### **DOSSIER MY SARCELLES FUTSAL**

**Objet : Match 53534589 du 16/03/2026 Futsal D1 poule unique MY SARCELLES FUTSAL / SPORTIFS DE GARGES 2 ;**

**Match 53403878 du 14/03/2026 Futsal R1 poule unique PARIS ACASA 2 / SPORTIFS DE GARGES 2**

Demande d'évocation formulée par le club de **MY SARCELLES FUTSAL** en date du **17/03/2026** sur la qualification des joueurs suivants :

- **Vladimir L. licence 2547840002**

- **Milton M. licence 2547082627**

aux rencontres désignées en objet.

Le club de MY SARCELLES FUTSAL étant concerné par une des deux rencontres citées, la Commission transforme la demande d'évocation en Réclamation.

Et la Commission dit réclamation irrecevable car insuffisamment motivée.

La Commission dit **RESULTATS ACQUIS SUR LE TERRAIN.**

**FRAIS DE DOSSIER**

**MY SARCELLES FUTSAL : DEBIT 43,50€**



---



## DOSSIER VILLIERS LE BEL FC

**Objet : Match 53520568 du 14/03/2026 U14 D1 poule unique ST BRICE FC 21 / ECOUEN FC 21.**

Suite au courrier du club de **VILLIERS LE BEL FC** sur le joueur **Dieuson T. licence 9602470099** du club de **ST BRICE** inscrit sur la feuille de match de la rencontre désignée en objet sous le numéro 11, est susceptible d'être suspendu en date d'effet du 17/01/2026.

La Commission fait évocation suite au courrier de **VILLIERS LE BEL FC**.

Le joueur a purgé ces 5 matches lors des rencontres ci dessous:

- **53520551 du 24/01/2026 U14 D1 Poule Unique VILLIERS LE BEL FC 21 / ST BRICE FC 21**
- **55250074 du 31/01/2026 U14 Coupe du Val-d'Oise - Crédit Mutuel - ST BRICE FC 21 / GOUSSAINVILLE FC 21**
- **53520557 du 07/02/2026 U14 D1 Poule Unique ST BRICE FC 21 / SARCELLES AAS 24**
- **53520563 du 14/02/2026 U14 D1 Poule Unique ARGENTEUIL FC 21 / ST BRICE FC 21**
- **55369844 du 21/02/2026 U14 Coupe du Val-d'Oise - Crédit Mutuel - ST BRICE FC 21 / ARGENTEUIL RC 21**

La Commission confirme que le joueur n'était pas en état de suspension pour la rencontre désignée en objet.

La Commission dit **RESULTATS ACQUIS SUR LE TERRAIN**.

**FRAIS DE DOSSIER**

**VILLIERS LE BEL FC : DEBIT 43,50€**

N. B : JL.Faugeron & C.Macina n'ont pas participé aux délibérations de ce dossier.

---



## RÉSERVES

### DOSSIER CHAMPAGNE SFC 95

**Objet : Match 54792506 du 08/02/2026 U18 D3 Gr A CHAMPAGNE SFC 22 / FRETTOISE ES 21.**

Réserve formulée par le club de **CHAMPAGNE SFC** et confirmée le 09/02/2026 au motif que le joueur **Malone D. licence 9605362363** inscrit sur la feuille de match de la rencontre désignée en objet ne correspond pas au joueur effectivement présent.

La Commission constate que le joueur **Malone D. licence 9605362363** a participé à la rencontre **53523077 du 08/02/2026 U16 D3 Groupe B FRETTOISE ES 21 / ENT. ROISSY THILLAY 22**, débutée à 12h30, était en état de suspension confirmé par le club de **FRETTOISE ES par message du 24/02/2026**.

Considérant que le joueur **Malone D. licence 9605362363** est inscrit sur la feuille de match en U16 D3 confirmé par le club de FRETTOISE ES, ne peut pas être le joueur n° 4 cité par le club de **CHAMPAGNE SFC**.

La commission dit réserve recevable et fondée, qu'il y a fraude sur identité sur le joueur inscrit sur le n°4, et donne match perdu par pénalité à l'équipe de **FRETTOISE ES 21** pour en attribuer le gain à l'équipe de **CHAMPAGNE SFC 22** cf. Article 40.1 du Règlement Sportif.

**FRETTOISE ES 21 : 0 but -1 point**

**CHAMPAGNE SFC22 : 1 but 3 points**

**AMENDE :**

**FRETTOISE FCM : DÉBIT 300€** Fraude sur identité

**FRAIS DE DOSSIER**

**FRETTOISE ES : DEBIT 53,50€**

Dossier transmis à la Commission de Discipline.



## RÉCLAMATION

### REPRISE DOSSIER GONESSE RC

**Objet : Match 53522957 du 08/03/2026 U16 D3 Gr A GONESSE RC 22 / ERMONT AFC 22.**

Réclamation formulée par le club de **GONESSE RC** en date du **10/03/2026** au motif que les joueurs :

- Hamza K. licence 2548412891
- Noah N. licence 2548466342
- Ange Daniel S. licence 9603613680
- Nathan F. licence 9602965997

du club de **ERMONT ACL** ont participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas le même jour ou le lendemain de la rencontre désignée en objet.

Le club de **ERMONT ACL** ayant répondu dans les délais, remerciements

La Commission dit réclamation recevable et fondée, ces 4 joueurs ont bien participé à la rencontre de l'équipe supérieure **53522686 U16 D2 Poule A du 15/02/2026 GONESSE RC 21 / ERMONT ACL 21.**

La Commission donne match perdu à l'équipe de **ERMONT ACL 21** sans en attribuer le gain à l'équipe de **GONESSE RC 22** cf. Article 40.1 du Règlement Sportif.

*« 40.1 – La perte d'un match perdu par pénalité entraîne le retrait de 1 point et l'annulation des buts marqués au cours du match par l'équipe pénalisée. L'équipe gagnante bénéficie des points du match (3 points) et du maintien des buts qu'elle a éventuellement marqués au cours de la partie, sauf dans le cadre des réclamations d'après match, où le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match. Il conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. »*

**GONESSE RC 22 : 1 but 1 point**  
**ERMONT AFC 22 : 0 but -1 point**

### FRAIS DE DOSSIER

**GONESSE RC : CREDIT 43,50€**  
**ERMONT AFC : DEBIT 53,50€**

---



## DOSSIER SURVILLIERS AVENIR

**Objet** : Match 54456029 du 21/03/2026 U14 D3 poule C SURVILLIERS AVENIR 21 / DEUIL ENGHIEU FC23.

Réclamation formulée par le club de SURVILLIERS AVENIR en date du 21/03/2026 au motif que les joueurs :

- Salomon B. licence 9603308182
- Nassim M. licence 2548582733
- Aboubakar S. licence 9602838435
- Issa K. 960377120

ont participé au match cité en objet alors qu'ils ont participé au dernier match de l'équipe supérieure qui ne jouait pas le jour même ou le lendemain.

La Commission dit réclamation recevable et fondée et demande au Secrétariat d'interroger le club de DEUIL ENGHIEU sur la participation des joueurs cités ci-dessus à la rencontre désignée en objet.

### FRAIS DE DOSSIER

**SURVILLIERS AVENIR : DEBIT 43,50€**

## DOSSIER JEUNESSE ECOUENNAISE FUTSAL

**Objet** : Match 54766983 du 21/03/2026 Séniors Futsal D3 poule Unique SPORTIFS DE GARGES 3 / JEUNESSE ECOUENNAISE FUTSAL 1.

Réclamation formulée par le club de JEUNESSE ECOUENNAISE FUTSAL en date du 23/03/2026 au motif que les joueurs :

- Djaguéli K. licence 2547014795
- Cherubin T. licence 2547607059
- Yacine M. licence 234806974
- Caio R. licence 2547053032
- Khalid A. licence 2546741303
- Djella D. licence 2328119917
- Nelka F. licence 2546562170

ont participé au match cité en objet alors qu'ils ont participé au dernier match de l'équipe supérieure qui ne jouait pas le jour même ou le lendemain.

La Commission dit réclamation recevable et fondée et demande au Secrétariat d'interroger le club de SPORTIFS DE GARGES sur la participation des joueurs cités ci-dessus à la rencontre désignée en objet.

### FRAIS DE DOSSIER

**JEUNESSE ECOUENNAISE : DEBIT 43,50€**

---



## COURRIER CLUB

RAS

## HOMOLOGATION TOURNOIS

### DEMANDE EXPRIMÉE PAR CHAMPAGNE SFC 95

Le club de **CHAMPAGNE SFC 95** demande l'homologation des tournois :

U6 prévu en date du 06/06/2026.  
U7 prévu en date du 06/06/2026.  
U8 prévu en date du 13/06/2026.  
U9 prévu en date du 30/05/2026.  
U10 prévu en date du 20/06/2026.  
U11 prévu en date du 20/06/2026.  
U12 prévu en date du 27/06/2026.  
U13 prévu en date du 27/06/2026.  
Séniors F prévu en date du 30/05/2026.

**Les dossiers sont complets, la commission dit TOURNOIS HOMOLOGUÉS.**

### DEMANDE EXPRIMÉE PAR ECOUEN FC

Le club **ECOUEN FC** demande l'homologation des tournois :

U6 prévu en date du 25/04/2026.  
U7 prévu en date du 25/04/2026.  
U8 prévu en date du 26/04/2026.  
U9 prévu en date du 26/04/2026.  
U10 prévu en date du 01/05/2026.  
U11 prévu en date du 01/05/2026.

**Les dossiers sont complets, la commission dit TOURNOIS HOMOLOGUÉS.**

*Secrétaire de séance : JF BUDET  
Prochaine séance : lundi 30/03/2026 à 14h.*



# COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION 24 MARS 2026

Présents : MM. Plassart – Febvay – Lacour – Da Mata-- Gomes.

## ATTENTION

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

Pour les équipes qui jouent leurs matches à 15h30 ou plus tard, prévoir l'allumage de l'éclairage avec les services municipaux concernés.

À tous les clubs du District du Val-d'Oise :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

## SECURITÉ

Article 3.4

### LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « *zone de sécurité augmentée* », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

**Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.**

#### Réponse à un club :

Lorsqu'un terrain de football est cerné par une piste et que d'autres activités sont possibles à l'intérieur de cette enceinte (athlétisme etc.), le club et le propriétaire des lieux doivent prévoir des créneaux pour que les activités n'interfèrent pas et que la sécurité de toutes et tous soit assurée.





**Ville de PONTOISE : NNI 955000201**

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives a contacté la municipalité pour assurer la sécurité du passage du terrain aux vestiaires lors des matches (Terrain LOUSTAUD, rue LAVOISIER). Un arrêté municipal a été édité le 12 septembre 2025 et devra être appliqué par les clubs recevants.

**Ville de ERAGNY SUR OISE: NNI 952180101 et 952180102**

M. PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le jeudi 19 mars 2026 à 20h00, au Stade Louis LARUE, 2 Chemin des TILLEULS, pour classement des éclairages.

**Ville de SAINT GRATIEN: NNI 955550301**

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le mercredi 25 mars 2026 à 20h00, au Stade Auguste DELAUNE, rue des Cressonnières, pour classement de l'éclairage.

**Ville de GARGES LES GONESSE: NNI 952680102**

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le vendredi 27 mars 2026 à 10h00, au Stade Pierre DE COUBERTIN, rue Frederic JOLIOT CURIE, pour classement de l'installation.

**Ville de PARMAIN: NNI 954809901**

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le lundi 30 mars 2026 à 10h00, au gymnase Alain COLAS, rue des COUTURES, pour classement de l'installation.

**La commission accuse lecture du P.V. de la C.R.T.I.S.**

Remerciements.





# COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 24 MARS 2026

Présents : Mme Sylvestre – MM Podan-Mavounzy (Président)- Pézière- Cokgul

Assiste : M. Macina (Comité de Direction)

Excusée : Mme Baudry

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

## INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2025/2026)

**Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.**

**Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.**

## RAPPEL

Pour toute demande de dérogation et pour qu'elle soit prise en compte, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mentionner dans votre mail :

La catégorie, la division, la poule, le numéro du match, la date et le ou les matchs concernés.

## ATTENTION

### Article 20.3 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir à la LPIFF au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

## RAPPEL

### MODIFICATION ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DE DIRECTION DU 13 MAI 2025 POUR LA SAISON 2025/2026

#### Obligations réglementaires SENIORS :

Etude sur les difficultés rencontrées par les clubs ayant une équipe SENIOR en D3 pour constituer une équipe réserve. Le règlement exige qu'un club avec une équipe SENIOR en D3 ait 2 équipes SENIOR le dimanche après-midi.

Proposition de **modifier l'obligation pour la saison 2025/2026, en supprimant la mention « après-midi » pour inclure les SENIORS du dimanche matin (y compris ANCIENS +35 ans).**

**Afin d'assurer le bon déroulement de la compétition, aucune rencontre de championnat ne sera reportée, sauf pour un événement exceptionnel.**





Nous vous invitons donc à prendre toutes les dispositions nécessaires pour organiser et disputer vos matchs en retard dans les meilleurs délais, y compris en semaine.

Nous comptons sur votre sens des responsabilités et votre collaboration.

## COMMISSION DES FINANCES

### EAUBONNE FOOT CSM

La Commission décide d'appliquer la décision du Comité de Direction du 20 mars 2026 de mettre hors de toutes les compétitions officielles à compter de ce jour, les équipes du club de foot à 11 à l'exception des équipes de l'école de foot.

SENIORS D3 Poule B

SENIORS D2 Poule A

CDM D2

ANCIENS Poule B

U18 D3 Poule B

U16 D3 Poule C (Forfait général)

U14 D4 Poule B

U14 D5 Poule B

## RETOUR COMMISSION DISCIPLINE DU 24/02/2026

La commission décide :

### 2 matchs à jouer à huis clos

U14 D2 Poule A

Match n° 53520786

PERSAN US 03/ST BRICE FC le 09/05/2026

U14 D2 Poule A

Match n° 53520746

ST BRICE FC/PERSAN US 03 le 05/04/2026 (match à rejouer)

Art n° 40.6 du RS du DVOF

### **En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :**

*Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF, Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos, Les officiels désignés par le DVOF, Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match, Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche, Les journalistes porteurs de leur carte officielle, Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive, 51 Terre de jeu & d'équilibre DISTRICT DU VAL - D'OISE DE FOOTBALL Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.*

Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos.





## REMERCIEMENT ARBITRE

M. BELAID Iyed

## COURRIERS CLUBS

### SAINT LEU

Mail du 23/03/2026

U16 D2 Poule A

Match n° 53522715

FC SAINT LEU 22 / ADAMOIS OL 21 du 29/03/2026

Pour raison d'organisation le match se jouera à 13h00.

Nouveau lieu : Stade des Andresys 2 à SAINT LEU

Motif : Arrêté municipal

**Accord de la COC**

**Prévenir vos adversaires**

### VEXIN

Mail du 09/03/2026

Match n° 54556205

VEXIN AS / HERBLAY du 01/03/2026

La Commission rappelle au club qu'en cas de dysfonctionnement de la FMI, une feuille de match papier doit être faite pour communication au District.

### ERMONT

Mail du 23/03/2026

A compter du 24/04/2026, le coup d'envoi des matchs à domicile de la catégorie U14 D2 Poule A, aura lieu à 14 heures jusqu'à la fin de la saison

A compter du 24/04/2026, le coup d'envoi des matchs à domicile de la catégorie U14 D4 Poule C, aura lieu à 14 heures au stade RENOIR à ERMONT jusqu'à la fin de la saison

Motif : Organisation des terrains et vestiaires

### MERY MERIEL

Mail du 20/03/2026

U16 D3 Poule A

Match n° 53522955 du 15/03/2026

FC2M 22 / VAUREAL FCM 22

La Commission maintient l'amende pour le forfait avisé., le mail est arrivé hors délai le vendredi 13/03/2026 après 12 heures.

### ART 23.2 du RS du DVOF

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District, ont été prévenus par écrit (lettre, Fax ou courriel) au plus tard le Vendredi 12 HEURES pour une rencontre programmée le week-end (ou au plus tard à 12 HEURES, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine.

## REPORTS DE MATCHS

Ce match est à jouer en semaine, plus de dates disponibles

La Commission vous informe que n'ayant plus de dates disponibles pour faire jouer ces matchs, elle vous invite à trouver une date en semaine en accord avec le club adverse pour jouer le match.

Accord à trouver avant le 13 avril 2026. Prévenir la Commission





**ANCIENS D4**

Match n° 54609775

PISCOP MOISSELLES / BRUYERES BERNES

**SENIORS**

**SENIORS D1**

Match n° 54551976

BEZONS USO 1 / JOUY LE MOUTIER FC 1 du 15/03/2026

**Nouvelle Date : 26/04/2026**

**CRITERIUM +45 ans**

**Critérium +45 ans Poule C**

Match n° 54136068

VAUXOISE ES 5 / VIARMES ASNIERES OL 5 du 26/04/2026

**Nouvelle date : 12/04/2026**

**Critérium +45 ans Poule B**

Match n° 54224315

CHAMPAGNE 95 SFC 35 / SOISY AND MARGENCY 36 du 29/03/2026

**Nouvelle date : 05/04/2026**

**ANCIENS**

**ANCIENS D3 Poule A**

Match n° 53672901

SURVILLIERS AVENIR / ENT ROISSY THILLAY du 15/03/2026

**Nouvelle date : 05/04/2026**

**ANCIENS D4**

Match n° 54609675

VALLEE DU SAUSSERON ES 32 / PISCOP MOISSELLES AS 31 du 08/03/2026

**Nouvelle date : 15/04/2026**

**Nouvel horaire : 20 heures**

**ANCIENS D4**

Match n° 54609703

BRUYERES BERNES USM 32 / MONTMORENCY FC 32 du 01/03/2026

**Nouvelle date : 15/04/2026**

**Nouvel horaire : 20 heures**

**ANCIENS D2 Poule A**

Match n° 53525017

FC2M 2 / BOUFFEMONT ACF 1 du 17/05/2026

**Inversion de terrain**

**Nouvelle adresse : stade Jean-Baptiste CLEMENT- BOUFFEMONT**

**Les frais d'arbitrage seront à la charge du club de FC2M**





**ANCIENS D4**

Match n° 54609770

MONTMORENCY / BEAUCHAMP

**Nouvelle date : 26/04/2026**

**ANCIENS D4**

Match n° 54609655

BRUYERES BERNES USM 32 / BEAUCHAMP AS 33

**Nouvelle date : 22/04/2026**

**Nouvel horaire : 20 heures**

**U16**

**U16 D3 Poule C**

Match n° 53558455

AS ERMONT 22 / USO BEZONS 21 du 15/03/2026

**Nouvelle date : 05/04/2026**

**Motif : Décès dans le club**

**U15**

**U15 D2 Poule A**

Match n° 54606511

ADAMOIS OL 1 / SOISY AND MARGENCY FC

**Nouvelle date : 04/04/2026**

**U14**

**U14 D5 Poule A**

Match n° 54425981

VEMARS St WITZ FC / HERBLAY du 14/03/2026

**Nouvelle date : 04/04/2026**

**Motif : Arrêté municipal**

**U14 D4 Poule C**

Match n° 54456024

AS ERMONT/SURVILLIERS du 14/03/2026

**Nouvelle date : 18/04/2026**

**Horaire : 14h**

**Motif : Arrêté municipal**

**U14 D2 Poule A**

Match n° 54456024

AS ERMONT/SURVILLIERS du 14/03/2026

**Nouvelle date : 18/04/2026**

**Horaire : 14h**

**Motif : Arrêté municipal**



**U14 D1**

Match n° 53520576

ST BRICE FC /FRANCONVILLE FC du 28/03/2026

**Nouvelle date : 04/04/2026****Horaire : 14h****Motif : Organisation finale U13****1<sup>ER</sup> FORFAIT AVISE (SANS AMENDE)****GARGES FCM**

SENIORS D2 Poule B

Match n° 53526573

FC VILLIERS LE BEL / GARGES FCM du 22/03/226

**FC VILLIERS LE BEL : 5 buts 3pts****GARGES FCM : 0 but -1pts****ST PRIX ES**

SENIORS D4 Poule C

Match n° 54557638

ARNOUVILLE F.AS / ST PRIX ES du 22/03/226

**ARNOUVILLE F.AS : 5 buts 3pts****ST PRIX ES : 0 but -1pts****2<sup>E</sup>me FORFAIT AVISE (SANS AMENDE)****BEAUCHAMP AS**

ANCIENS D4

Match n° 54609723

BEAUCHAMP AS / VALEE DU SAUSSER ES du 22/03/226

**VALLE DU SAUSSER ES : 5 buts 3pts****BEAUCHAMPS AS : 0 but -1pts****BEAUCHAMP AS**

U18 D3 Poule C

Match n° 54792613

BEAUCHAMP AS / MAGNY EN VEXIN FC du 22/03/226

**MAGNY EN VEXIN FC : 5 buts 3pts****BEAUCHAMPS AS : 0 but -1pts****ARNOUVILLE F.AS**

U14 D4

Match n° 54456033

RC ARGENTEUIL / ARNOUVILLE F.AS du 21/03/226

**RC ARGENTEUIL : 5 buts 3pts****ARNOUVILLE F.AS : 0 but -1pts**

**1ER FORFAIT AVEC AMENDE****ENT ROISSY THILLAY**

U16 D3 Poule B

Match n° 53523088

VEXIN AS 22 / ENT ROISSY THILLAY du 15/03/2026

**ENT ROISSY THILLAY 22 : 0 but -1pt****VEXINAS 21 : 5 buts 3pts****Amende ENT ROISSY THILLAY 30 euros****GARGES FCM**

U14 D5 Poule A

Match n° 54425987

BOUFFEMONT ACF / GARGES FCM du 21/03/226

**BOUFFEMONT ACF : 5 buts 3pts****GARGES FCM : 0 but -1pts****Amende GARGES FCM 30 euros****MONTMAGNY FC**

U14 D5 Poule B

Match n° 54455877

SARCELLES AAS / MONTMAGNY FC du 21/03/226

**SARCELLES AAS : 5 buts 3pts****MONTMAGNY FC : 0 but -1pts****Amende MONTMAGNY FC 30 euros****BEZONS U.SEC.OM**

U18 D3 Poule A

Match n° 54792521

RC ARGENTEUIL / BEZONS U.SEC.OM du 22/03/226

**RC ARGENTEUIL : 5 buts 3pts****BEZONS U. SEC.OM : 0 but -1pts****Amende BEZONS U.SEC.OM 30 euros****MARLY LA VILLE ES**

ANCIENS D3 Poule B

Match n° 53525382

MONTIGNY FC 95 / MARLY LA VILLE ES du 22/03/226

**MONTIGNY FC 95 : 5 buts 3pts****MARLY LA VILLE ES : 0 but -1pts****Amende MARLY LA VILLE : 30 euros****VAUREAL FCM**

ANCIENS D4

Match n° 54609722

GARGES FCM / VAUREAL FCM du 22/03/226

**GARGES FCM : 5 buts 3pts****VAUREAL FCM : 0 but -1pts****Amende MARLY LA VILLE : 30 euros**

**MARCOUVILLE CITY CP**

U18 D2 Poule B

Match n° 53522433

GONESSE RC / MARCOUVILLE CITY CP du 22/03/226

**GONESSE RC :** 5 buts 3pts**MARCOUVILLE CITY CP :** 0 but -1pts**Amende MARCOUVILLE CITY CP :** 30 euros**PERSAN US**

U14 D3 Poule C

Match n° 53521130

DEUIL ENGHEIN FC / PERSAN US du 21/03/226

**DEUIL ENGHEIN :** 5 buts 3pts**PERSAN US :** 0 but -1pts**Amende PERSAN US :** 30 euros**2<sup>ème</sup> FORFAIT AVEC AMENDE****MONTSOULT BAILLET US**

SENIORS D4 Poule A

Match n° 54610565

COURDIMANCHE AS / MONTSOULT BAILLET US du 22/03/226

**COURDIMANCHE AS :** 5 buts 3pts**MONTSOULT BAILLET US :** 0 but -1pts**Amende MONTSOULT BAILLET US** 35 euros**PONTOISIENNE JS**

SENIORS D4 Poule A

Match n° 54610566

ARGENTEUIL FC / PONTOISIENNE JS du 22/03/226

**ARGENTEUIL FC :** 5 buts 3pts**PONTOISIENNE JS :** 0 but -1pts**Amende PONTOISIENNE JS** 35 euro**PIERRELAYE FC**

SENIORS F D1

Match n° 54962023

VAFF / PIERRELAYE du 21/03/226

**VAFF :** 5 buts 3pts**PIERRELAYE FC** 0 but -1pts**Amende PIERRELAYE FC** 35 euros



3<sup>ème</sup> FORFAIT AVISE INDUISANT LE FORFAIT GENERAL

**PERSAN US**

SENIORS D1

Match n° 54551982

PERSAN US / BEZON U.SEC.OM du 22/03/226

BEZONS U.SEC.OM : 5 buts 3pts

PERSAN US 0 but -1pts

**FRETTOISE ES**

U14 D5 Poule B

Match n° 54455876

MONTMORENCY FC / FRETTOISE ES du 21/03/226

MONTMORENCY FC : 5 buts 3pts

FRETTOISE ES 0 but -1pts

FORFAIT GENERAL

**PERSAN US**

SENIORS D1

Amende : 110 euros

**FRETTOISE ES**

U14 D5 Poule B

Amende : 80 euros

Secrétaire de Séance  
Pascale PEZIERE

Président de Séance  
M. PODAN-MAVOUNZY





# COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION du 24 Mars 2026

Présents : MM. Huart - Joly

**ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails avant ce jour avant 14h00.**

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales organisés par la commission coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

**Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.**

### TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U15F à 8 : 2x35minutes, pause de 5 à 10mn

U18F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

Seniors F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

#### FOOT à 8

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oubliez pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

#### FOOT à 11

Seule la feuille de match foot à 11 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oubliez pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

## INFORMATIONS

RAS

## COURRIERS DES CLUBS

### CHAUMONTEL-LUZARGES FC1- FOSSES FU 1

#### Senior F poule A

Mail du 13/02/26 arrivée commission le 24/03/26

Reçu arrêté municipal le 13/02/26, fermeture du terrain situé à Luzarches, rue de Rocquemont du 13 au 15/02/26

Vous jouez sur le stade du grand parc, chemin de Coye à Chaumontel.

Terrain libre à la date, vous auriez dû jouer ce match





Le match a été reporté par nos services et vous en avez été averti via les systèmes.  
Fosses n'a plus de date libre pour un match remis avant les vacances

**Le match est remis à la date du 24/04/26**

Vous pouvez choisir de jouer ce match une autre journée de la semaine en respectant l'interdiction de jouer 2 jours consécutifs dans une même compétition.

**Rappel : date butoir 25/04/26**

## MODIFICATIONS – HORAIRES - LIEUX

### AUVERS ENNERY FC 1

Senior F poule A

Mail du 10/03/26

Journée 6, Match 55305402 du 27/03/2026 reçoit VAFF/GROSLAY 2

**Nouvel horaire** : 20h10

**Motif** : programmation de l'éclairage jusqu'à 22h00

Accord des clubs – Accord de la Commission

## RENCONTRES REPORTEES

**27/03/26**

### BELLOY-ST MARTIN ASC 1 – GAFFEP 1

Senior poule A

Mail du 04/02/26

Journée 4, Match 55305393 du 06/02/2026

**Motif** : raison familiale

**Match reporté le 27/03/26**

**Foot animation section féminine**

**28/03/26**

### VIARMES-ASNIERES OL 1

U15F poule B

Mail du 04/02/26

Journée 2, Match 55389289 du 14/02/2026 reçoit FRETTOISE ES 1

**Match reporté le 28/03/26**

**Motif** : Fermeture par arrêté municipal

**Foot animation section féminine**

### ADAMOIS OL 1

U15F poule A

Mail du 20/03/26

Journée 4, Match 55389268 du 21/03/2026 reçoit ENT ARGENTEUILLAISE 1

**Motif** : Fermeture par arrêté municipal

**Match reporté le 28/03/26 à 16h00**

**Foot animation section féminine**

**11/04/26**

### ADAMOIS OL 1

U18F poule A

Mail du 20/03/26

Journée 1, Match 55389239 du 14/02/2026 puis du 21/03/26 reçoit GONESSE RC 1

**Motif** : Fermeture par arrêté municipal

**Match reporté le 11/04/26 à 16h00**

**Foot animation section féminine**





---

17/04/26

**AUVERS-ENNERY FC 1**

**Senior poule A**

Mail du 22/03/26

Footclub du 16/03/26, (arrivée à la commission le 24/03/26)

Journée 7, Match 55305405 du 20/03/2026 se déplace à FOSSES FU1

**Motif** : Absence de joueuses de Fosses FU

**Match reporté le 17/04/26**

**Foot animation section féminine**

**Rappel : date butoir 25/04/26**

---

21/05/26

**ST PRIX ES 1**

**U18F poule A**

Mail du 13/03/26 à 19h03

Journée 2, Match 55389244 du 14/03/2026 se déplace à ADAMOIS OL 1

Match reporté le 21/05/26 à 16h00

**Motif** : manque d'effectif

Attention l'heure du vendredi 12h00 veille de la date initiale du match n'est pas respectée.

Néanmoins nous accordons ce report

**Accord des clubs - Foot animation section féminine**

---

24/04/26

**CHAUMONTEL-LUZARCHES 1**

**Senior poule A**

Mail du 13/02/26 (arrivée à la commission le 24/03/26)

Journée 5, Match 55305398 du 13/02/2026 reçoit FOSSES FU1

**Match reporté le 24/04/26**

**Motif** : fermeture par arrêté municipal

**Foot animation section féminine**

**Rappel : date butoir 25/04/26,**

---

**1<sup>er</sup> APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH**

RAS

**2<sup>ème</sup> APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH**

RAS

**FORFAITS AVISES**

RAS

**FORFAITS**

---

**ENT BEAUMONT-MOURS 1**

**U15F poule A**

Mail du 20/03/2026 à 17h04

Journée 4, Match 55389269 du 21/03/2026 contre FRANCONVILLE FC 1

**1<sup>er</sup> forfait : Amende 30€**





**BEAUCHAMP AS 1**

**Senior F poule A**

Journée 6, Match 55305403 du 13/03/2026 reçoit FOSSES FU 1

Absence équipe de FOSSES FU au coup d'envoi

**1<sup>er</sup> forfait : Amende 30€**





# COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 23 MARS 2026

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos  
M Doucara – M Joseph – M Le Nagard – M Sénécal

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusé : M Rabia

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

## INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

## RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





## INFORMATION

### Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
  - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
  - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
  - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

## COURRIERS DES CLUBS

### **ADAMOIS OL : Mail du 20 03 26**

Pris note de la réception de l'arrêté municipal. La commission reporte les rencontres U12 au 04/04/26

### **ADAMOIS OL : Mail du 23 03 26**

Pris note de votre information concernant les rencontres U13 programmées le 28/03. La commission reporte les rencontres ADAMOIS OL vs VIARMES ASNIERES

### **AJED : Mail du 20 03 26**

Pris note du souci rencontré avec la tablette sur les rencontres de critérium U10 & U11. Si la tablette n'a pas servi pour d'autres matchs suivants il est encore possible de transmettre les FMI. Sinon vous devez contacter le club adverse et rédiger des feuilles de match papier

### **CERGY PONTOISE FC : Mail du 23 03 26**

Pris note de votre candidature pour l'organisation des Challenges U10 & U11 du 30/05/2026

### **CHARS AS : Mail du 19 03 26**

Pris note du forfait avisé de votre équipe 1 sur match n° 55397323 - critérium U12 série 1 poule A à BOUFFEMONT ACF du 21/03/26

### **CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 18 03 26**

Pris note de l'erreur sur le score saisi sur la tablette – match n° du 14/03/36 critérium U11 série 1 poule B. La commission demande au secrétariat de modifier

### **CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 20 03 26**

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 1 sur match n° 55395348 - critérium U13 série 1 poule C à DEUIL ENGHEN FC du 21/03/26

### **ERAGNY FC : Mail du 20 03 26**

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 1 sur match n° 55384743 – criterium U13 Avenir vs ST LEU FC le 21/03/26



**EZANVILLE US : Mail du 19 03 26**

Pris note du forfait avisé de votre club sur centre du plateau U6+U7 à FONTENAY FC le 21/03/26

**OSNY FC : Mail du 17 03 26**

Pris note du forfait avisé de votre équipe 1 sur match n° 55393282 – criterium U11 Avenir à ARGENTEUIL RC le 21/03/26

**PARMAIN AC : Mail du 21 03 26**

Pris note de votre information concernant les rencontres U13 programmées le 28/03. La commission reporte la rencontre PARMAIN AC vs CHAMPAGNE SFC

**PERSAN US : Mail du 21 03 26**

Pris note de l'absence des équipes 21 & 22 de BEZONS USO sur matchs de critérium U10 série 3 poules A & B du 21/03/26

**VEMARS ST WITZ FC : Mail du 18 03 26**

Pris note de la fermeture de vos installations les 21/03/26 par arrêté municipal.

**VEMARS ST WITZ FC : Mail du 18 03 26**

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de vos équipes sur le centre du plateau U6/U7 à MARLY ES le 21/03/26

**VEXIN AS : Mail du 19 03 26**

Pris note du forfait avisé de votre équipe 2 sur match n° 55379575 – criterium U11 série 2 poule F à ERAGNY FC le 21/03/26

**VEXIN AS : Mail du 19 03 26**

Pris note du forfait avisé de vos équipes sur matchs n° 55360561 & 55360606 – criterium U10 série 2 poules C & D vs COSMO TAVERNY le 18/04/26 et sur matchs n° 55379542 & 55379587 – critérium U11 série 2 poules E & F à OSNY FC le 18/04.26

**VIARMES ASNIERES OL : Mail du 19 03 26**

Pris note du 3<sup>ème</sup> forfait avisé qui entraîne le forfait général de votre équipe 2 sur match n° 55379149 – criterium U11 série 2 poule D à ERMONT AS le 21/03/26

**VILLIERS FC : Mail du 19 03 26**

Pris note du forfait avisé de vos équipes 2 & 3 sur matchs n° 55396476 & n° 55396532 – criterium U13 série 2 poules G & H vs MONTMORENCY FC le 21/03/26

**VILLIERS FC : Mail du 23 03 26**

Pris note de votre information concernant les prochains plateaux U8 & U9 du 28/08/26

**RAPPEL**

Les forfaits annoncés via la messagerie officielle des clubs le jeudi midi au plus tard seront considérés comme « Forfait Avisé ». Tous ceux qui arriveraient au secrétariat du DVOF après cette date seront enregistrés comme « Forfait Non Avisé » et donc amendés.

Tous les mails envoyés directement aux clubs adverses sans mettre le DVOF en copie seront pris en compte comme « Forfaits Non Avisés et donc amendés également.

Toutes les demandes de report de matchs ou modifications d'horaires ponctuelles doivent être effectuées uniquement via FOOTCLUB. La commission ne traite que les reports de matchs dus à la fermeture des installations par arrêté municipal ou les modifications d'horaires pour la saison





## RAPPEL POUR FMI

La commission rappelle à tous les clubs de bien attribuer les identifiants à chaque éducateur en charge des équipes U10 à U13 pour permettre l'utilisation correcte de la FMI.

Ainsi tous les désagréments du samedi pour rédiger la FMI avant le début du match ne seront plus d'actualité. Il est également obligatoire pour les clubs recevant d'avoir des feuilles de match papier à disposition si un problème de tablette intervenait à la dernière minute. La feuille de match doit être complétée avant le début des rencontres.

Aucune rencontre de critérium ne doit commencer si la FMI n'a pas été effectuée auparavant ou une feuille de match papier rédigée

## RAPPEL PROCEDURE FERMETURE INSTALLATIONS

Conformément aux Règlements Sportifs – Article 20.6.1 – tout arrêté municipal doit être envoyé au secrétariat du DVOF le Vendredi à 12h00 dernier délai, accompagné de la liste exhaustive des matchs concernés pas la fermeture des installations.

En l'absence de cette liste le secrétariat du DVOF ne prononcera pas le report des rencontres et le Club pourra être sanctionné d'une amende prévue à l'Annexe Financière.

## INFORMATION DOCUMENTS PLATEAUX

La commission vous rappelle que tous les documents relatifs aux plateaux : feuille récapitulative ou feuille de présence, **doivent impérativement être déposés par les clubs directement dans FAL.**

Suite aux appels des différentes feuilles, la commission vous précise qu'il ne faut en aucun cas les transmettre au secrétariat du DVOF.

En l'absence de des documents réclamés, le club sera amendé en fonction de l'annexe financière.

## REMBOURSEMENT DES GOÛTERS

La commission communique ci-dessous la liste des clubs ayant demandé le remboursement partiel des goûters sur les plateaux U6/U7 :

### Remboursement sur Compte Club au 15/06/26

PLATEAU DU 21/02/2026		PLATEAU DU 21/03/2026
CHAMPAGNE SFC		MONTIGNY FC





## AUDITION

Pour le club de **CORMEILLAIS ACS**

- Mr RAHMOUNE Hocine – Responsable École de Foot
- Mr MBANGO Brandon – Dirigeant

A la suite du dépôt des feuilles de présence U6/U7 -U8 & u9 dans FAL

Après audition des personnes présentes, la commission rappelle les conseils d'usage :

- Cocher le samedi matin sur la feuille de présence, les enfants qui participent aux différents plateaux
- Scanner directement cette feuille dans FAL sans modification – attention si plusieurs pages il faut d'abord les mettre sur WORD pour n'avoir qu'un seul document à déposer dans FAL

## CHALLENGES U10 & U11

### 3<sup>ème</sup> Tour du Samedi 11 Avril 2026

Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin

- 9h15 : Contrôle des Licences
- 9h30 : Début de la Jonglerie à 9h30 (réalisée impérativement avant le début des rencontres) **Le port des protège-tibias est obligatoire pour cette épreuve de jonglerie ainsi que lors des rencontres.**
- 10h00 : Début des rencontres à 10h00

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : 1 x 16 minutes (sans mi-temps)
- Poule de 3 : 2 x 12 minutes

Après vérification administrative, l'équipe classée 1<sup>ère</sup> de chaque centre sera qualifiée pour la Finale Départementale prévue le 30 Mai 2026 (une seule équipe par club maximum comme le prévoit le règlement)

Les documents concernant l'organisation de ce 3<sup>ème</sup> tour seront envoyés par mail sur la messagerie officielle des clubs à partir du Lundi 30 Mars 2026.

[La commission vous rappelle l'obligation de respecter l'ordre des rencontres](#)

**ATTENTION** : Tous les documents dûment complétés devront être réceptionnés par la commission au plus tard le **LUNDI 13 AVRIL 2026 à 16 Heures** dernier délai sous peine de sanctions (PAR MAIL UNIQUEMENT ou DEPÔT AU SECRÉTARIAT AVANT CETTE DATE)

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles (présence et jonglerie) en photo avant de quitter le centre en cas d'appel, de réclamation ou convocation.





CHALLENGE U10

Centre 1	FRANCONVILLE FC	Centre 2	VIARMES ASNEIRES OL	Centre 3	SARCELLES AAS	Centre 4	ERAGNY FC
	Villiers FC 1		Viarmes-Asnières OL 1		Sarcelles AAS 4		Soisy AM FC 1
	Beaumont-Mours ENT 1		Sarcelles AAS 2		Sarcelles AAS 1		RC Argenteuil 2
	Franconville FC 1		Jouy FC 1		Neuville AS 2		Eragny FC 2
	Courdimanche AS 1		Marly ES 1		Vauréal FCM 1		Eragny FC 1

Centre 5	ECOUCEN FC	Centre 6	ARGENTEUIL FC	Centre 7	ARNOUVILLE FAS	Centre 8	CERGY PONTOISE FC
	RC Argenteuil 3		Argenteuil FC 1		Arnouville FAS 1		Cergy-Pontoise FC 2
	RC Argenteuil 1		Argenteuil FC 2		Goussainville FC 2		Cergy-Pontoise FC 1
	St Brice FC 1		Entente SSG 1		Ermont AmS 2		Pierrelaye FC 1
	Ecouen FC 3		St Leu FC 2		Ermont AmS 3		Méry-Mériel FC 1

CHALLENGE U11

Centre 1	ERMONTAmS	Centre 2	PERSAN US	Centre 3	MONTIGNY FC	Centre 4	RC ARGENTEUIL
	Ermont AmS 3		Ermont ACF 1		Cergy-Pontoise FC 2		Herblay ES 1
	Ermont AmS 2		Persan US 1		Cergy-Pontoise FC 1		Cormeillais ACS 1
	Eragny FC 1		Goussainville FC 1		Montigny FC 1		RC Argenteuil 1
	Montmorency FC 1		Soisy AM FC 1		Argenteuil FC 1		RC Argenteuil 3

Centre 5	VILLIERS FC	Centre 6	St BRICE FC	Centre 7	St OUCEN AS	Centre 8	OSNY FC
	Marly ES 1		Eaubonne CSM 2		St Ouen AS 1		Osny FC 1
	Entente SSG 1		Ecouen FC 1		St Ouen AS 2		Vexin AS 1
	Villiers FC 1		St Brice FC 1		Cosmo Taverny 1		Sarcelles AAS 1
	Villiers FC 2		St Brice FC 2		Ezanville US 1		Sarcelles AAS 4

FESTIVAL FOOT U13

Finale Départementale du Samedi 28 Mars 2026

La phase finale du Festival Foot U13 aura lieu Samedi 28 Mars 2026 sur les installations du club de ST BRICE FC.

Pour rappel, toutes les feuilles de présence devront être envoyées, dûment complétées, au DVOF Lundi 23 Mars 2026 à 16h00 au plus tard.

Les équipes sont attendues pour 8h45, munies de leur feuille de présence dûment complétée (en cas de changement de joueurs) ainsi que la liste des joueurs ou joueuses licencié(es) issue de Footclubs (avec la photo).

La commission rappelle aux clubs qui participeront à cette finale de se munir impérativement d'un jeu de maillots numérotés de 1 à 12.

Le tirage au sort des premières rencontres a eu lieu en direct lors de la réunion préparatoire en visioconférence du lundi 16 mars.





MENUCOURT AS 1
VAUREAL FCM 1
OSNY FC 1
CERGY PONTOISE FC 1
GARGES FCM 1
ST OUEN AS 1
FRANCONVILLE FC 1
VILLIERS FC 1
ST BRICE FC 2
SARCELLES AAS 1
ST PRIX ES 1
PERSAN US 1
JOUY FC 2
ARGENTEUIL RC 1
ENT. BEAUMONT MOURS 1
ERMONT ACF 1



GONESSE RC 1
SARCELLES AAS 1
CERGY PONTOISE FC 2
ST BRICE FC 1
ERMONT AMS 1
ST PRIX ES 1
ENT. ARGENTEUILLAIS 1
FRANCONVILLE FC 1

Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> pour les U13G et 1<sup>ère</sup> pour les U13F seront qualifiées pour la Finale Régionale qui aura lieu le Samedi 9 Mai 2026 à DRANCY (93)

## COUPE DU COMITE U12

### 4<sup>ÈME</sup> Tour du Samedi 28 Mars 2026

Contrôle Obligatoires des Licences : 13h15 : Il est obligatoire que tous les éducateurs présentent la liste des licenciés présents avec les photos, issue de FOOTCLUBS

Début de la Jonglerie : 13h30 (obligatoire avant les rencontres)

Début des rencontres : 14h00

Durée des rencontres :

Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)

Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Le premier de chaque centre sera qualifié pour la Finale prévue le 8 Mai 2026

Les documents concernant l'organisation de ce 3<sup>ème</sup> tour seront envoyés via la messagerie officielle des clubs.

**La commission vous rappelle également l'obligation de respecter l'ordre des rencontres**

**La commission rappelle également aux clubs centres que tous les documents concernant la Coupe du Comité U12 doivent être réceptionnés par le secrétariat du DVOF au plus tard le Lundi 30 Mars 2026 à 16 heures au plus tard sous peine de sanction (par mail ou dépôt au secrétariat – aucun envoi par voie postale)**





La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas d'appel de feuilles, de réclamation ou convocation sous peine de disqualification. Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant la qualification et/ou participation (ou remplacement) des joueurs ou joueuses, à l'article 7 du règlement de la Coupe du Comité U12 sur le site du DVOF (Documents puis Règlements)

Centre 1	CERGY PONTOISE	Centre 2	ERAGNY	Centre 3	SARCELLES	Centre 4	ST OUEN
	CERGY PONTOISE FC 1		ST LEU FC 1		SARCELLES AAS 2		ST BRICE FC 1
	VILLIERS FC 1		HERBLAY ES 1		SARCELLES AAS 1		GOUSSAINVILLE FC 1
	ARGENTEUIL RC 1		SARCELLES AAS 3		OSNY FC 1		ST OUEN AS 1
	CHAMPAGNE SFC 1		ERAGNY FC 1		ERMONT AMS 1		CORMEILLAIS ACS 1

## MATCH REMIS AU 04/04/2026

### CRITERIUM U10 AVENIR

ENTENTE SSG 21 vs JOUY FC 21 : match n° 5537990

### CRITERIUM U11

VEMARS ST WITZ FC 1 vs THILLAY ESM : match n° 55375956

### CRITERIUM U12

ADAMOIS OL 21& 22 vs MONTMAGNY FC 22 & 23 : matchs n° 55397407 & 55397435

### CRITERIUM U13

VEMARS ST WITZ FC vs ROISSY US : match n° 55395559

PARMAIN AC 1 vs CHAMPAGNE SFC 1 : match n° 55395463

ADAMOIS OL 1 & 2 vs VIARMES ASNIERES OL 1 & 2 : matchs n° 55396639 & 55396667

## 1<sup>er</sup> APPEL FEUILLES DE PLATEAUX

### ATTENTION

**Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026**

### PLATEAU U6/U7 du 21/02/26

**BRUYERES BERNES USM** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vous joueurs sur centre du plateau U6/U7 du 21/02/26 à l'ADAMOIS OL

**BEAUCHAMP AS** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vous joueurs sur centre du plateau U6/U7 du 21/02/26 à BEZONS USO





**HERBLAY ES** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vous joueurs sur centre du plateau U6/U7 du 21/02/26 à COURDIMANCHE AS

**PERSAN US** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vous joueurs sur centre du plateau U6/U7 du 21/02/26 à ENTENTE BEAUMONT MOURS

**EAUBONNE CSM** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vous joueurs sur centre du plateau U6/U7 du 21/02/26 à ERMONT AMS

**FRETTOISE ES** : 1<sup>er</sup> appel feuille récapitulative et feuille de présence de vous joueurs sur centre du plateau U6/U7 du 21/02/26 à FRETTOISE ES

**FRANCONVILLE FC** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vous joueurs sur centre du plateau U6/U7 du 21/02/26 à FRETTOISE ES

**SOISY AM FC** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vous joueurs sur centre du plateau U6/U7 du 21/02/26 à FRETTOISE ES

**JOUY FC** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vous joueurs sur centre du plateau U6/U7 du 21/02/26 à MAGNY FC

**MAGNY FC** : 1<sup>er</sup> appel feuille récapitulative du centre du plateau U6/U7 du 21/02/26 à MAGNY FC

**MARCOUVILLE CITY CPA** : 1<sup>er</sup> appel feuille récapitulative et feuille de présence de vous joueurs sur centre du plateau U6/U7 du 21/02/26 à MARCOUVILLE CITY CPA

**ENTENTE SSG** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vous joueurs sur centre du plateau U6/U7 du 21/02/26 à MARCOUVILLE CITY CPA

**VALLEE DU SAUSSEROON** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vous joueurs sur centre du plateau U6/U7 du 21/02/26 à MARCOUVILLE CITY CPA

## 1<sup>er</sup> APPEL FEUILLES DE CRITERIUM

### ATTENTION

**Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026**

### CRITERIUM U10 AVENIR

**MONTMAGNY FC 21** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 55379777 - critérium U10 Avenir Poule B vs OSNY FC 21 le 21/03/26

### CRITERIUM U10

**MONTMORENCY FC 2&** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 55358484 - critérium U10 série 1 Poule B vs BRUYERES BERNES USM 21 le 21/03/26

### CRITERIUM U11 AVENIR

**MONTMAGNY FC 1** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 55393254 - critérium U11 Avenir Poule A vs CERGY PONTOISE FC 1 le 21/03/26





**ST BRICE FC 1** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 55393257 - critérium U11 Avenir Poule A vs ST LEU FC 1 le 21/03/26

### **CRITERIUM U11**

**AJED 1 & 2** : 1<sup>er</sup> appel des feuilles de matchs n° 55388719 & n° 55388747 - critérium U11 série 3 Poules D & E vs PERSAN US 1 & 2 le 21/03/26

### **CRITERIUM U12 AVENIR**

**ST BRICE FC 22** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 55384517 - critérium U12 Avenir Poule A vs ERAGNY FC 21 le 21/03/26

**SARCELLES AAS 22** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 55384545 - critérium U12 Avenir Poule B vs MONTMAGNY FC 21 le 21/03/26

### **CRITERIUM U12**

**PIERRELAYE FC 21** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 55397346 - critérium U12 série 1 Poule B vs SURVILLIERS AVENIR 21 le 14/03/26

**CORMEILLAIS ACS 22** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 55397487 - critérium U12 série 2 Poule D vs HERBLAYE ES 25 le 14/03/26

**SURVILLIERS AVENIR 21** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 55397353 - critérium U12 série 1 Poule B vs MENUCOURT AS 21 le 21/03/26

**ENTENTE SSG 23** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 55397408 - critérium U12 série 2 Poule A vs PONTOISIENNE JS 21 le 21/03/26

**CORMEILLAIS ACS 22** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 55397487 - critérium U12 série 2 Poule D vs HERBLAY ES 25 le 21/03/26

**SARCELLES AAS 23 - 24 & 25** : 1<sup>er</sup> appel des feuilles de matchs n° 55397686 n° 55397714 & n° 55397742 - critérium U12 série 3 Poules A – B & C vs GOUSSAINVILLE FC 21 – 22 & 23 le 21/03/26

### **CRITERIUM U13**

**CORMEILLAIS ACS 1** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 55395475 - critérium U13 série 1 Poule D vs SOISY AM FC 1 le 21/03/26

**GOUSSAINVILLE FC 1** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 55395476 - critérium U13 série 1 Poule D vs MAGNY FC 1 le 21/03/26

**BRUYERES BERNES USM 1** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 55395268 - critérium U13 série 1 Poule A vs MONTSOULT BAILLET US 1 le 21/03/26

**MONTMAGNY FC 1** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 55395270 - critérium U13 série 1 Poule A vs GAFEPB 1 le 21/03/26

**JOUY FC 1 & 2** : 1<sup>er</sup> appel des feuilles de matchs n° 55396641 & n° 55396669 - critérium U13 série 2 Poules A & B vs BEZONS USO 1 & 2 le 21/03/26

**ENTENTE SSG 2 & 3** : 1<sup>er</sup> appel des feuilles de matchs n° 55396317 & n° 55396445 - critérium U13 série 2 Poules E & F vs SARCELLES AAS 2 & 3 le 21/03/26





### CRITERIUM U13 AVENIR

**ST BRICE FC 1** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 55384740 - critérium U13 Avenir Poule A vs ENTENTE SSG 1 le 21/03/26

## 2<sup>ème</sup> APPEL FEUILLES DE CRITERIUM

### ATTENTION

**Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026**

### CRITERIUM U10

**GARGES FCM** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de match n° 55360468 - critérium U10 série 2 Poule B vs EAUBONNE CSM 22 le 14/03/26

**SOISY AM FC** : 2<sup>ème</sup> appel des feuilles de matchs n° 55360728 & 55359147 - critérium U10 série 2 Poules G & I vs CERGY PONTOISE FC 24 & 25 le 14/03/26

**ARNOUVILLE FAS 21 & 22** : 2<sup>ème</sup> appel des feuilles de matchs n° 55360727 & 55359146 - critérium U10 série 2 Poules G & I vs MARCOUVILLE CITY CPA 21 & 22 le 14/03/26

### CRITERIUM U11

**MONTMORENCY FC** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de match n° 55378953 - critérium U11 série 2 Poule B vs CHAMPAGNE SFC 2 le 14/03/26

### CRITERIUM U12 AVENIR

**COSMO TAVERNY** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de match n° 55384621 - critérium U12 Avenir Poule C vs OSNY FC 21 le 14/03/26

### CRITERIUM U13 AVENIR

**GARGES FCM** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de match n° 553847361 - critérium U13 Avenir Poule A vs ERAGNY FC 1 le 14/03/26

### CRITERIUM U13

**ST BRICE FC** : 2<sup>ème</sup> appel des feuilles de matchs n° 55396637 & 55396665- critérium U13 série 2 Poules A & B vs ARGENTEUIL RC 2 & 3 le 14/03/26

**PUISEUX LOUVRES FC** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de match n° 55396525 - critérium U13 série 3 Poule H vs VILLIERS FC 3 le 14/03/26





## INFORMATION IMPORTANTE

En lien avec la commission Foot Animation, le comité directeur a décidé que le District participerait aux frais des clubs pour l'achat des goûters offerts aux enfants à hauteur de 0,50€ par enfant présent sur présentation de la facture. Le montant du remboursement ne pourra cependant pas dépasser le montant de la facture d'achat.

A titre expérimental, cette décision s'appliquera cette saison uniquement pour les plateaux U6/U7. La commission vous communique ci-dessous les conditions d'application.

- ◆ Le club visiteur doit impérativement remettre sa feuille de présence en arrivant sur le plateau au Responsable du centre
- ◆ Le club recevant collecte toutes les feuilles de présence, complète la feuille récapitulative du plateau (modèle envoyé sur la messagerie officielle des clubs) en indiquant le nombre exact de joueurs, le nombre d'équipes et de clubs présents.
- ◆ Le club recevant dépose toutes ces feuilles dans FAL au plus tard le 9<sup>ème</sup> jour qui suit le plateau  
Exemple : si le plateau se tient le samedi 21 septembre, le club recevant devra déposer toutes les feuilles dans FAL au plus tard le lundi 29 septembre à 16 heures (avant la tenue de la séance de la commission).
- ◆ Le club recevant doit envoyer via la messagerie officielle du club, la facture d'achat des goûters au cours de la semaine suivant le plateau. Si celle-ci concerne les achats pour plusieurs plateaux la commission ne retiendra que la partie concernant le plateau U6/U7.
- ◆ La commission établira pour chaque club la fiche de remboursement à effectuer en fonction des documents reçus à la date limite, du nombre d'enfants présents et de la facture.
- ◆ Un état sera transmis à la comptabilité pour le remboursement sur le compte club le 15/12 – le 15/03 et le 15/06
- ◆ La commission ne pourra accepter aucune dérogation
- ◆ Un premier bilan sera fait début janvier et un autre en fin de saison. Cette décision pourrait être étendue aux plateaux U8 & U9 la saison prochaine

**ATTENTION !! LE DEPÔT DES FEUILLES DANS FAL ET L'ENVOI DE LA FACTURE DANS LES DELAIS EST OBLIGATOIRE POUR OBTENIR LA PARTICIPATION FINANCIERE. TOUTES FEUILLES OU FACTURES HORS DELAIS NE POURRONT ÊTRE PRISES EN COMPT**

## AMENDES

VIARMES ASNIERES OL : 3<sup>ème</sup> forfait avisé qui entraîne le forfait général de votre équipe 2 - criterium U11 série 2 poule D

Amende : 30€

VEMARS ST WITZ FC : Absence club non avisé (hors délai) sur centre du plateau U6/U7 à MARLY ES le 21/03/26

Amende : 50€

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : 1<sup>er</sup> forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 1 sur match n° 55395348 -criterium U13 série 1 poule C vs DEUIL ENGHIEU FC du 21/03/26

Amende : 15€

ERAGNY FC : 1<sup>er</sup> forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 1 sur match n° 55384743 – criterium U13 Avenir vs ST LEU FC 1 le 21/03/26

Amende : 15€





**BEZONS USO** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé de vos équipes 21 & 22 sur matchs n° 55376028 & 55376090 – criterium U10 série 3 poules A & B à PERSAN US le 21/03/26

**Amende : 15€ x 2 = 30€**

**ARGENTEUIL FC** : 2<sup>ème</sup> forfait non avisé de votre équipe 3 sur match n° 55379148 – criterium U11 série 2 poule D vs BEAUCHAMP AS 2 le 21/03/26

**Amende : 25€**

**DEUIL ENGHIEU FC** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé de votre équipe 2 sur match n° 55379146 – criterium U11 série 2 poule D vs FRANCONVILLE FC 1 le 21/03/26

**Amende : 15€**

**JOUY FC** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé de votre équipe 23 sur match n° 55397491 – criterium U12 série 2 poule D vs HERBLAY ES 25 le 21/03/26

**Amende : 15€**

**GARGES FCM** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé de vos équipes 22 & 23 sur matchs n° 55397574 & 55397602 – criterium U12 série 2 poules G & H à BEAUCHAMP AS 22 & 23 le 21/03/26

**Amende : 15€ x 2 = 30€**

**BEZONS USO** : 2<sup>ème</sup> forfait non avisé de votre équipe 23 sur match n° 55397658 – criterium U12 série 2 poule J vs SOISY AM FC 24 le 21/03/26

**Amende : 25€**

**BEZONS USO** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé de vos équipes 1 & 2 sur matchs n° 55396641 & 55396669 – criterium U13 série 2 poules A & B à JOUY FC 1 & 2 le 21/03/26

**Amende : 15€ x 2 = 30€**

## **APPEL A CANDIDATURE**

La commission est à la recherche de clubs qui souhaiteraient recevoir les différentes manifestations départementales suivantes :

**Festival Foot U13 Samedi 28 Mars 2026 sur les installations de ST BRICE FC**

**Challenge U10 & U11 Samedi 30 Mai 2026**

**Coupe du Comité U12 Vendredi 8 Mai 2026**

**JND Samedi 13 Juin 2026 (2 sessions matin & après-midi)**

**PROCHAINE REUNION LUNDI 30 MARS 2026**





# COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS FOOTBALL ANIMATION SECTION FÉMININE

RÉUNION DU 24 mars 2026

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les mardis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.  
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

### TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

### FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable  
N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match  
Dans les « réserves d'avant ou d'après match »

## RASSEMBLEMENTS U7F et PLATEAUX U9F et FESTIVAL U9F

### DATES ET LIEUX DES CENTRES

PLATEAU 1 :	11octobre 2025 –U9F – GONESSE RC
RASSEMBLEMENT 1 :	08 novembre 2025 – U7F – BEAUMONT-MOURS
PLATEAU 2 :	15novembre 2025 –U9F – FOSSES FU
FESTIVAL U9F :	Futsal le 06 décembre 2025 (sur inscription supplémentaire)– FUTSAL AJED
RASSEMBLEMENT 2 :	13 décembre 2025 – U7F-TAVERNY COSMO
RASSEMBLEMENT 3 :	10 janvier 2026 – U6F-U7F-U8F-U9F–five(annulé)
PLATEAU 4 :	17 janvier 2026 – U9F – Ent BEAUMONT-MOURS
RASSEMBLEMENT 4 :	24 janvier 2026 – U6F-U7F-U8F-U9F – FUTSAL St Prix
PLATEAU 5 :	31 janvier 2026- U9F – DVOF à St Prix
FESTIVAL U9F :	Five le 07 février 2026 (sur inscription supplémentaire) – FIVE Beauchamps
PLATEAU 3 :	14 février 2026 –U9F–DVOF à St Prix
RASSEMBLEMENT 5 :	14 mars 2026 – U6F-U7F-U8F-U9F – FC2M
PLATEAU 6 :	28 mars 2026- U9F – Fosses FU
FESTIVAL U9F :	Extérieur le 04 avril 2026 (sur inscription supplémentaire) – à FRANCONVILLE
RASSEMBLEMENT 6 :	11 avril 2026 – U6F-U7F-U8F-U9F FC2M
FESTIVAL U9F :	Beach soccer le 23 mai 2026 (sur inscription supplémentaire)





RASSEMBLEMENT 7 : 30 mai 2026 – U6F-U7F-U8F-U9F

## INFORMATIONS

### Dates du foot à 5

14/03/26 à Ent Méry Mériel FC début 9h30, stade Jean Bréstel. Rdv 8h45

28/03/26 à Belloy S/Martin ASC début 11h30, Stade Raymond Fosset, rue Roger Salengro à St Martin du Tertre

11/04/26

30/05/26

## COURRIERS DES CLUBS

### AJED

#### Mail du 10/03/26

Pris note de l'indisponibilité de vos installations les samedi matin du 14/03/26 au 09/05/26

### FRANCONVILLE FC

#### Mail du 20/03/26

Pris note de l'engagement d'une équipe U11F foot à 5

Pris note de la possibilité de recevoir les 28/03/26 et 11/04/26

Impossibilité de recevoir le 30/05/26

## FESTIVAL U9F

Prochaines rencontres en extérieure le 04 avril 2026 à FRANCONVILLE FC à partir de 9h30

## MODIFICATIONS – HORAIRES - LIEUX

RAS

## RENCONTRES REPORTEES

28/03/26

### VAFF/GROSLAY 1

#### U13F poule C

#### Footclub du 20/01/26

Journée 1, Match 55383642 du 24/01/2026 se déplace à FONTENAY EN PARISIS 1

#### Nouvelle date : 28/03/26

Motif : Absence des éducateurs de VAFF sur un événement en province

Accord des 2 clubs et Commission Foot animation section féminine

### BOUFFEMONT ACF 1

#### U11F poule A

#### Footclub du 12/02/26

Journée 2, Match 55374480 du 14/02/2026 se déplace à GONESSE RC 1

Ancien report, date : 21/03/26

#### Nouvelle date : 28/03/26

Motif 1: Absence des joueuses de Bouffémont ACF présent sur un événement communal.

Motif 2 : Les joueuses de Gonesse RC jouent le challenge U11F

Commission Foot animation section féminine

16/05/26





**FRANCONVILLE FC 1**

**U11F poule A**

**Footclub du 16/01/26**

Journée 5, Match 55374489 du 23/05/2026 reçoit SARCELLES AAS 1

Nouvelle date : **16/05/26**

**Motif** : Manifestation de rugby sur les installations de Franconville

Accord des 2 clubs et de la commission

**1<sup>ier</sup> APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE**

**GONESSE RC 1**

**U13F avenir**

Journée 4, Match 55306090 du 21/03/2026 reçoit SARCELLE AAS 1

1<sup>ier</sup> appel feuille de match du 24/03/26

**TAVERNY COSMO 1**

**U13F poule B**

Journée 4, Match 55383577 du 21/03/2026 reçoit AJED 1

1<sup>ier</sup> appel feuille de match du 24/03/26

**2<sup>ième</sup> APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE**

RAS

**APPEL JUSTIFICATIF DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE JOUES AVANT FORFAIT AVISE**

RAS

**FORFAITS AVISES**

RAS

**FORFAITS**

**Ent VAFF-GROSLAY 1**

**U13F poule C**

Journée 4, Match 55383652 du 21/03/2026 se déplaçais à VIARMES ASNIERES OL 1

Absence de l'équipe de VAFF GROSLAY au coup d'envoi

**Amende 15€**

**AMENDES**

RAS

**CHALLENGE U11F**





Résultats 2<sup>ème</sup> TOUR

Classement des groupes avec situation sportive à réception des groupes à date du 24/03/26

**A réception de l'ensemble des résultats les feuilles de centres seront contrôlées par la commission foot animation section féminine et changer le résultat des qualifiées.**

**CENTRE 1 :**

Stade Gilles Degenève, Av du président Wilson, Beaumont/Oise

- 1) ENT SSG-SOISY 1 **Qualifié (sous réserve de procédure)**
- 2) SARCELLES AAS 1 **Qualifié (sous réserve de procédure)**
- 3) Ent BEAUMONT-MOURS 1 **Non qualifié**

**CENTRE 2 :**

Stade des Beauregards, 130 route de Pierrelaye, Herblay

- 1) CERGY-PONTOISE FC 1 **Qualifié (sous réserve de procédure)**
- 2) AJED 1 **Qualifié (sous réserve de procédure)**
- 3) HERBLAY ES 1 **Non qualifié**

**CENTRE 3 :**

Stade Jean Brestel, rue Jean Brestel, Mery / Oise

- 1) ENT MERY-MERIEL FC 1
- 2) MONTMORENCY FC 1
- 3) FRANCONVILLE FC 1

**CENTRE 4 :**

Stade Auguste Renoir, rue du syndicat, Ermont

- 1) ERMONT AMS 1
- 2) ST OUEN L'AUMONE AS 1
- 3) GONESSE RC 1





# COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

REUNION DU 24 MARS 2026

Présent(e)s : Mrs. C. Maillet - JM. Lutz - JF. Budet

Absents excusé(e)s : Mmes S. Lutz - I. Cyprien

Assiste :

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

*APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F*

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cete procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

*COUPE  
CATÉGORIE  
NUMERO DU MATCH DATE*

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.





COMMUNIQUÉ

La commission gère 16 coupes hors Coupes Futsal, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents trages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES

*(Sans Lever de rideau)*

- 14 ans (U14)	15H00
- 16 ans (U16)	13H30
- 18 ans (U18)	13H30
- Sénior(e)s	15H00
- CDM	09H45
- Anciens	09H30
- Féminines U15F U18F	15H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amende forfaitaire de 52€ après second appel resté sans réponse.  
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.





RETOUR DES TROPHEES – SECONDE ET ULTIME RELANCE

La Commission rappelle auprès de l'ensemble des clubs lauréats de la saison dernière, que la restitution des trophées doit être effectuée au plus tard **le jeudi 31 mars 2026**.

Tout nouveau retard sera sanctionné **d'une amende de 100€** conformément à l'annexe 2 de l'Annexe Financière 2025 - 2026

RETOURS TROPHEES

Les clubs passibles de l'amende 100 € par trophée non restitué sont :

- ✓ **CERGY PONTOISE FC** pour la Coupe du Comité – Crédit Mutuel - U14
- ✓ **ST BRICE FC** pour la Coupe du Val-d'Oise - Crédit Mutuel - U16
- ✓ **VILLIERS LE BEL FC** pour la Coupe du Val-d'Oise - Crédit Mutuel – Séniors
- ✓ **HERBLAY ES** pour la Coupe du Val-d'Oise - CDM
- ✓ **GOUSSAINVILLE FC** pour la Coupe du Val-d'Oise - Crédit Mutuel - Anciens
- ✓ **ERAGNY FC** pour la Coupe du Val-d'Oise - Crédit Mutuel - U18F
- ✓ **SPORTIFS DE GARGES** pour la Coupe du Val-d'Oise - Crédit Mutuel – Séniors Futsal (\*)

(\*) Dossier transmis à la Commission FUTSAL

DECISION COMITE DIRECTEUR DU DVOF

A la suite à la décision prise par le Comité Directeur du 20/03/2026, le club de EAUBONNE FOOT CSM est mis hors de toutes compétitions départementales du Football Libre et du Futsal.

Ainsi, la rencontre n° **55576127 du 05/04/2026** comptant pour les ¼ de finales de la Coupe du Val-d'Oise - Crédit Mutuel - CDM n'aura pas lieu.

L'équipe de **THILLAY VAUD'HERLAND 5** est qualifiée pour la demi-finale qui aura lieu le **03/05/2026** sur le terrain du vainqueur de la rencontre **ERAGNY FC 5 / FC PUISEUX LOUVRES 95 5**





## MODIFICATION RENCONTRE

La rencontre 55576130 en Coupe du Val-d'Oise - Crédit Mutuel - **GROSLAY FC 31 / ENT. THILLAY ROISSY 31** se déroulera le mercredi 1/04/2026 à 20h45 sur les installations de **GROSLAY FC**

Secrétaire de séance : JF. Budet

Prochaine commission le 31/03/2026.



# COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 24 MARS 2026

Présents : MM. Plassart – Lacour.

## SAISON 2025/2026

### « DIRIGEANTS MÉRITANTS »

Pour mettre à l'honneur vos bénévoles, le District du Val-d'Oise de Football propose aux clubs de désigner dès à présent leurs candidats.

**La fiche d'inscription est à disposition à la fin de ce procès-verbal.**

***Date limite des inscriptions, le mardi 19 mai 2026.***

#### FMI – MODIFICATIONS

Vous devez dès à présent **installer** la version 5.0.15 sur toutes les tablettes.

Vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet (Chrome ou Safari) en tapant

**fmi-core.fff.fr**

**La version FMI 3.9.0.0 ne fonctionne plus.**

Pour **préparer toutes vos rencontres**, connectez-vous au site via votre navigateur en tapant :

**fmi-core-compo.fff.fr**

Bonne saison à vous !

#### FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.





Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF (*ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF*).

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oubliez pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI.

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

**Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)**

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la Commission FMI.

#### FMI

**« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »**

**EFFACER LES DONNÉES- VIDER LE CACHE**

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.





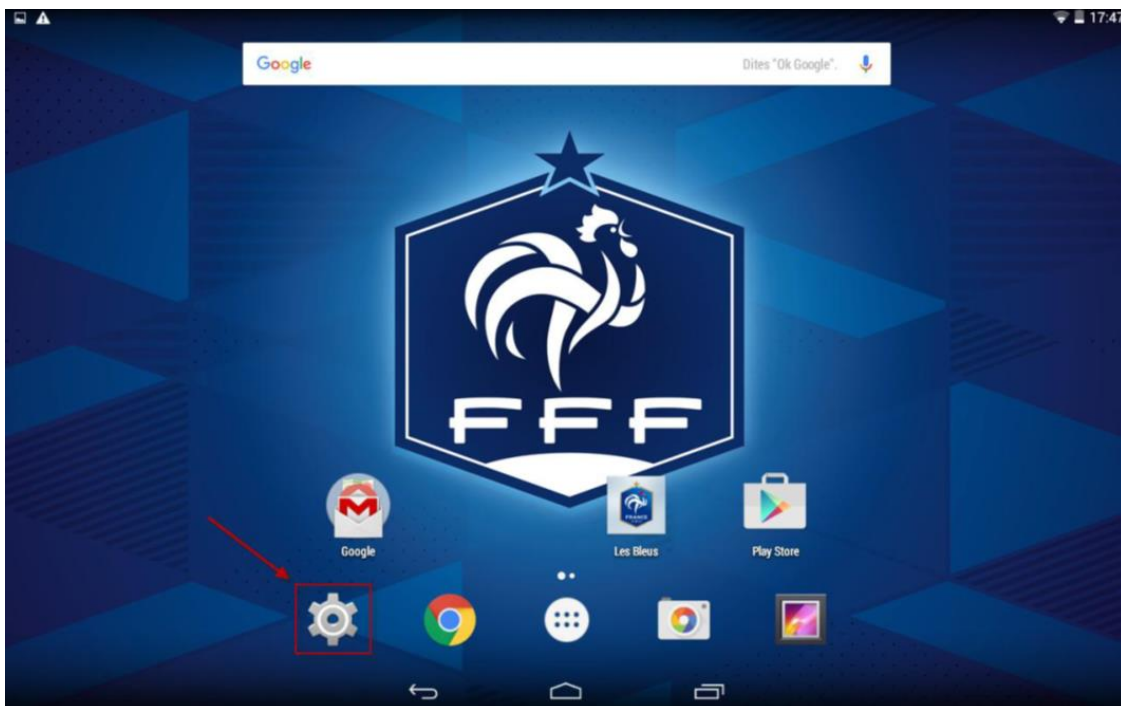
## Mode opératoire PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

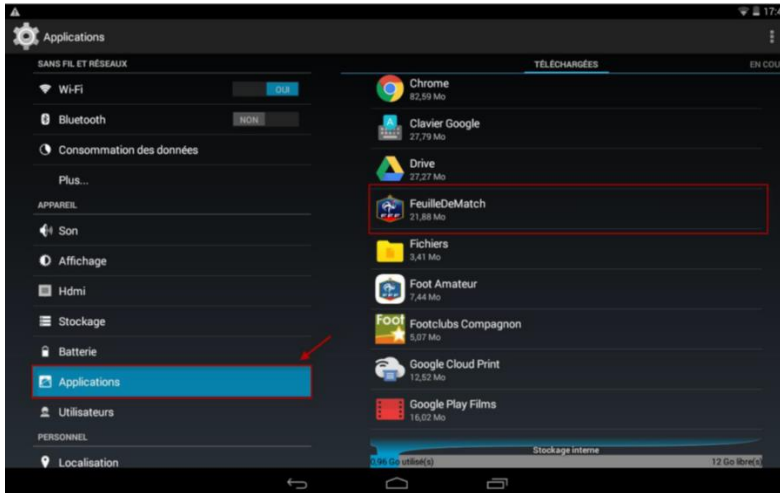
2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application

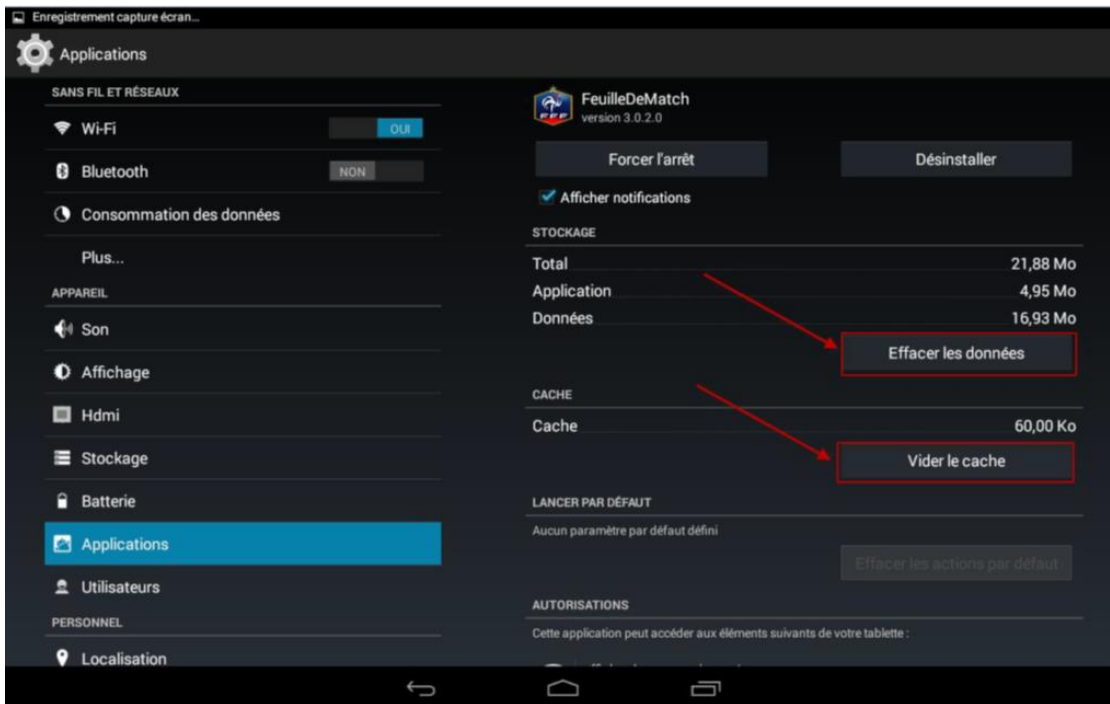
🔗 Allez dans paramètres de la tablette.



🔗 Sélectionnez Application puis Feuille de Match



☞ Effacer les données et vider le cache

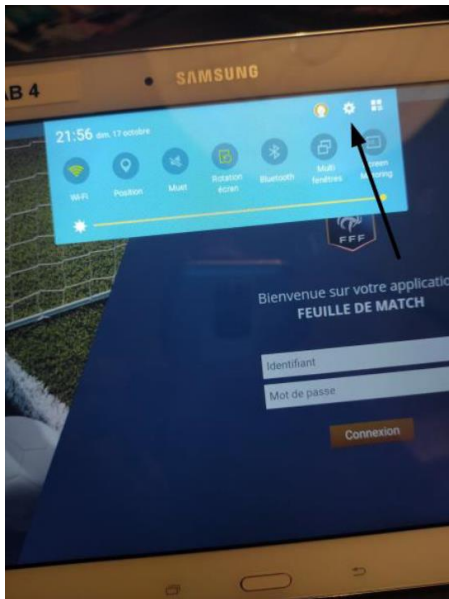


☞ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

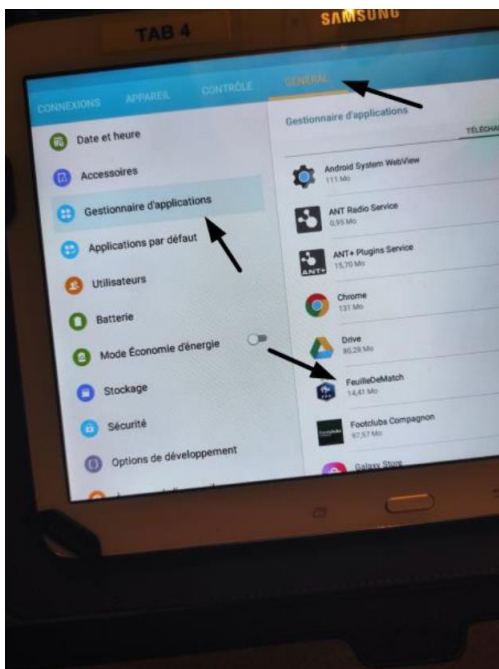
## AUTRES TABLETTES

☞ Allez dans paramètres de la tablette.

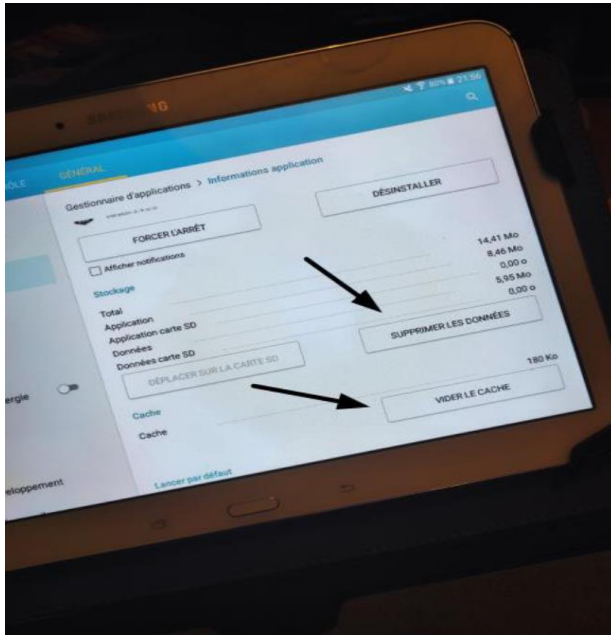




🔗 Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match



🔗 Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres  
La récupération se termine en quelques secondes.

## RÉGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf>



# DIRIGEANT

M É R I T A N T 2026

## CANDIDATURE

1 seul dossier par club - NB : Tout dossier sera vérifié par la CDIF et par nos services administratifs - (Nombre d'années de dirigeant – aspects disciplinaires)

CLUB : .....

Licence dirigeant N° : .....

Nom – Prénom : .....

Date de naissance : .....

Fonction au sein du club : .....

Ancienneté au club : ..... ans

Attention : le candidat doit avoir un parcours avec licence dirigeant de 10 ans minimum, dans un ou plusieurs clubs)

Distinctions obtenues (FFF, LPIFF, Jeunesse et Sports) :

.....

Atteste sur l'honneur que le Dirigeant désigné ci-dessus occupe sa fonction au sein du club de manière totalement bénévole, désintéressée et a un comportement exemplaire et irréprochable.

Date

Cachet du Club

Nom, Prénom et  
signature du Président

NB : Document à transmettre au DVOF avant le 19 mai 2026





# COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 23 MARS 2026

Présents : MM. Le Nagard (Président) – Duclos – Crier

Assiste : M Renault (Cda)

Excusé : M Bœuf-Monteiro

Absent : M Konté (Comité).

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

### COMMUNIQUÉ

#### *POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F*

[ART 20.3](#) : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).





## COURRIERS CLUBS

**Garges Djibson Asc** : Mail du 12-03-26

Pris note de l'indisponibilité de votre gymnase le dimanche 15-03-26 en raison des élections municipales.  
La commission annule le plateau U10 et reporte la rencontre U14 contre Asf Argenteuil.

**Attainville Futsal** : Mail du 16-03-26

Pris note de l'indisponibilité de votre gymnase le dimanche 29-03-26 (attestation mairie jointe).  
Proposition pour avancer la rencontre U12 contre Sannois Fce au samedi 28-03 à 11H30.  
Accord de la commission.

**Foot Indoor Loisir** : Mail du 17-03-26

Pris note de l'indisponibilité de votre gymnase le samedi 21-03-26 (attestation mairie jointe).  
La commission reporte la rencontre U14 contre Parmain Asfs à une date ultérieure.

**Paris CDG Futsal** : Mail du 17-03-26

Pris note de votre information concernant un mail envoyer avant les vacances scolaires demandant l'annulation de vos rencontres ou plateaux pendant le ramadan.  
La commission futsal n'a jamais été destinataire de votre mail mais ne peut répondre favorablement à votre demande.  
Les rencontres de vos équipes pendant ce délai sont déclarées perdues par forfait.

**Bezons Fc** : Mail du 23-03-26

Demande d'informations concernant les frais d'arbitrage q.  
Les frais d'arbitrage sont imputés par le DVOF au club absent.

## COMMISSION DES FINANCES

**EAUBONNE FOOT CSM**

**La Commission décide d'appliquer la décision du Comité de Direction du 20 mars 2026 de mettre hors de toutes les compétitions officielles à compter de ce jour, les équipes départementales du club de futsal à l'exception des équipes de l'école de foot.**

**SENIORS FUTSAL D3**



**1<sup>er</sup> APPEL FEUILLE DE MATCH AU CLUB RECEVANT ET INFORMATION DU  
RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE****CRITÉRIUM U12**

Match n° 55468824 : Paris CDG Futsal 21 / Sannois Fce 21 du 14-03-26  
Match n° 55468825 : Asf Argenteuil 21 / Cergy-Pontoise Fc 21 du 15-03-26  
Match n° 55468828 : Garges Djibson Asc 21 / Persanaise Cfj 21 du 22-03-26  
Match n° 55468831 : Avicenne Asc 21 / Paris CDG Futsal 21 du 22-03-26  
Match n° 55468878 : Marcouville City Cp 22 / Combo Futsal 21 du 22-03-26

**CRITÉRIUM U14**

Match n° 55468127 : Marcouville City Cp 21 / Cergy-Pontoise Fc 21 du 22-03-26

**SENIOR D1**

Match n° 53534586 : Combo Futsal 2 / MSF 1 du 14-03-26

**SENIOR D2**

Match n° 54766982 : Vémars St Witz Fc 2 / FC VLB 2 du 21-03-26

**2<sup>ème</sup> FORFAIT NON AVISÉ****SENIOR D2**

Match n° 53534891 : Garges Djibson Asc 3 / Avicenne Asc 2 du 15-03-26

Lecture de la Feuille de match.

Absence de l'équipe de Avicenne Asc 2

Garges Djibson Asc 3 : **5 Buts**

Avicenne Asc 2 : **0 But**

Avicenne Asc 2 : **Amende 35€**

Match n° 53535138 : Bezons Futsal C 2 / Marcouville City CP 3 du 22-03-26

Lecture de la Feuille de match.

Absence de l'équipe de Marcouville City Cp 3

Bezons Futsal C 2 : **5 Buts**

Marcouville City CP 3 : **0 But**

Marcouville City CP 3 : **Amende 35€**





## MATCHS REMIS

## SENIOR D2

Match n° 53534851 : Avicenne Asc 2 / Garges Djibson Asc 3 : le samedi 18-04-26 à 18H00

## CRITÉRIUM U14

Match n° 55468023 : Garges Djibson Asc 21 / Asf Argenteuil 21 : le dimanche 26-04-26 à 10H30

Match n° 55468125 : Foot Indoor Loisir 21 / Parmain futsal As 21 : le samedi 16-05-26 à 12H30

## CVO FUTSAL

En raison d'une rencontre de ½ Finale de la coupe de Paris IDF pour Sportifs de Garges le samedi 04-04-26 :

Match n° 55568012 : Sportifs de Garges 1 / Attainville Futsal C 1 : **rencontre reportée sans date**

La commission demande aux 2 clubs de trouver une date en semaine pour jouer la rencontre :

La date limite pour jouer la rencontre est fixée au dimanche 19-04-26.

## CHALLENGE FUTSAL U16

## TIRAGE 1/2 FINALE

Les rencontres des ½ Finale auront lieu :

Week-end des 04 et 05 - 04 -26

La date limite pour jouer les rencontres est fixée au dimanche 03-05-26

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	55567934	MARCOUVILLE CITY CPA 21	AFS VAURÉAL 21	Samedi 04-04-26 à 12H00
2	55567935	COMBO FUTSAL 21	AVICENNE ASC 21	Samedi 04-04-26 à 15H00

Arbitrage :

Désignation de 2 arbitres officiels à la charge du Dvof.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.





## CHALLENGE FUTSAL U14

## TIRAGE 1/2 FINALE

Les rencontres des ½ Finale auront lieu :

Week-end des **04 et 05 - 04 -26**

**La date limite pour jouer les rencontres est fixée au dimanche 03-05-26**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	55567956	ASF ARGENTEUIL 21	SANNOIS FCE 21	Dimanche 05-04-26 à 15H30
2	55567957	ATTAINVILLE FUTSAL C 21	COMBO FUTSAL 21	Samedi 04-04-26 à 12H30

Arbitrage :

Désignation de 2 arbitres officiels à la charge du Dvof.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

## CHALLENGE FUTSAL U12

## TIRAGE 1/2 FINALE

Les rencontres des ½ Finale auront lieu :

Week-end des **04 et 05 - 04 -26**

**La date limite pour jouer les rencontres est fixée au dimanche 03-05-26**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	55567992	COMBO FUTSAL 21	MARCOUVILLE CITY CP 21	Samedi 04-04-26 à 13H30
2	55567993	AVICENNE ASC 21	PERSANAISE CFJ 21	Dimanche 05-04-26 à 13H30

Arbitrage :

Désignation de 2 arbitres officiels à la charge du Dvof.



**Info clubs :**

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

## COUPE COMITÉ FUTSAL

### TIRAGE 1/2 de FINALE

Les rencontres des ½ Finale auront lieu :

Semaine **14** du **30-03** au **05-04-26**

**La date limite pour jouer les rencontres est fixée au dimanche 19-04-26**

**Epreuve :**

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	55568002	BEZONS FUTSAL CLUB 2	SPORTIFS DE GARGES 2	Dimanche 05-04-26 à 18H20
2	55568003	COMBO FUTSAL 2	ATTAINVILLE FUTSAL C 2	Samedi 04-04-26 à 18H00

**Arbitrage**

*Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.*

**Info clubs :**

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

## COUPE CVO FUTSAL

### TIRAGE 1/2 de FINALE

Les rencontres des ½ Finale auront lieu :

Semaine **14** du **30-03** au **05-04-26**

**La date limite pour jouer les rencontres est fixée au dimanche 19-04-26**

**Epreuve :**

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**





N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	55568014	MONTMAGNY ASFS 1	COMBO FUTSAL 1	Lundi 30-03-26 à 20h45
2	55568012	SPORTIFS DE GARGES 1	ATTAINVILLE FUTSAL C 1	Samedi 04-04-26 à 15H00

**Arbitrage**

*Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.*

**Info clubs :**

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

**PLATEAUX FUTSAL JEUNES**

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U8 et U10 sont disponibles sur le site du DVOF :

**Rubrique : Documents-Formulaire-Futsal-Feuille de plateau U8-U10 et Feuille de Présence U8-U10.**

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF **par l'intermédiaire de l'application FAL.**

**PLATEAUX FUTSAL U10**

Plateau N°9 - Week-end des 28 et 29 Mars 2026			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
<b>Samedi 28 Mars 2026 (coup d'envoi à 10h00)</b>			
Futsal Club VLB	Gymnase Nelson Mandéla 11 Avenue des Érables 95400 Villiers le Bel	6	Futsal Club VLB (1-2) Ermont Ams (1-2) Marcouville City CP (1-2)
<b>Dimanche 29 Mars 2026 (Coup d'envoi à 09h00)</b>			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	6	Persanaise Cfj (1-2) Garges Djibson Asc 1 Génération Herblay (1-2) Eragny Fc 1
<b>Dimanche 29 Mars 2026 (Coup d'envoi à 10h00)</b>			
Les Sportifs de Garges	Gymnase Jean Jaurès Rue René Blouet 95140 Garges les Gonesse	5	Les Sportifs de Garges 1 Attainville Futsal (1-2) Afs Vauréal (1-2)
<b>Dimanche 29 Mars 2026 (Coup d'envoi à 12h00)</b>			
AsF Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	5	AsF Argenteuil (1-2) Avicenne Asc (1-2) Paris CDG 1





PLATEAUX FUTSAL U8

Journée N°9 - Week-end des 11 et 12 Avril 2026			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 11 Avril 2026 (coup d'envoi à 10h00)			
Futsal Club VLB	Gymnase Nelson Mandéla 11 Avenue des Érables 95400 Villiers le Bel	8	Futsal Club VLB (1-2) Ermont Ams (1-2) Marcouville City Cp (1-2) Persanaise Cfj (1-2)
Dimanche 12 Avril 2026 (coup d'envoi à 12h00)			
Asf Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	8	Asf Argenteuil 1 Afs Vauréal (1-2) Avicenne Asc (1-2) Garges Djibson Asc 1 Génération Herblay (1-2)

1<sup>er</sup> APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAUX 08 des 21 et 22-03-26

Ermont Ams : 1<sup>er</sup> appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U8 du 21-03-26.

1<sup>er</sup> APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS

PLATEAUX U10 des 14 et 15-03-26

Avicenne Asc : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 15-03-26 à Afs Vauréal.

AS Eragny FC : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de votre équipe sur le plateau U10 du 15-03-26 à Afs Vauréal.

FORFAIT NON AVISÉ D'UN CLUB SUR UN PLATEAU

Sportifs de Garges : Amende 50€

Forfait non avisé de votre équipe sur le plateau U10 du 14-03-26 à Attainville Fc

Paris CDG Futsal : Amende 50€

Forfait non avisé de votre équipe sur le plateau U10 du 14-03-26 à Attainville Fc





## ORGANISATION FINALES FUTSAL

### FINALES CHALLENGES U12 – U14 et U16 FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales des Challenges U12 - U14 et U16 Futsal

Les clubs souhaitant accueillir les finales U12 - U14 et U16 Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

**Dates : Week-end des 16 et 17 mai 2026 ou 30 et 31 mai 2026**

**Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.**

### FINALES COUPES COMITÉ ET CVO FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales Comité et CVO Futsal.

Les clubs souhaitant accueillir les finales Comité et CVO Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

**Dates : Week-end des 23 et 24 mai 2026**

**Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.**

### RETOUR DES TROPHÉES FUTSAL

La Commission inflige une amende de 50€ pour non-retour des trophées à la date butoir fixée au 17 mars et régulièrement rappelée dans chaque Procès-Verbal.

Les clubs concernés sont : - SPORTIFS DE GARGES (Trophée CVO)

La Commission fixe la seconde date butoir au 31 mars 2026. Tout nouveau retard sera sanctionné d'une amende supplémentaire de 100€ conformément à l'annexe 2 de l'Annexe Financière 2025 - 2026

**Prochaine réunion : Lundi 30-03-26 à 18H30**





## STATUTS ET RÈGLEMENTS NON UTILISATION DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

RÉUNION DU 23 MARS 2026 - 14h00

### INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

**La fiche anomalie FMI est obligatoire pour la prise en compte du dossier et dans les 48h après la rencontre. La fiche se trouve sur le site du district dans l'onglet documents puis FMI.**

### RAPPEL DU R.S. du D.V.O.F. Saison 2025 - 2026

44.4 –

#### Non utilisation de la Feuille de match Informatisée (FMI)

Au cours de la saison, l'équipe considérée (par la Commission Départementale compétente) comme responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation : amende fixée dans *l'Annexe Financière du DVOF*.
- Pour toutes les non-utilisations suivantes, match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

## CHAMPIONNAT

U15 D1 / Unique / Unique  
Journée du 21 MARS 2026

Sarcelles Aas 3	Msf 1	Sarcelles Aas 3 <b>responsable</b>
-----------------	-------	------------------------------------

Sarcelles Aas 3: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.



U14 D3 / Unique / Poule C  
Journée du 21 MARS 2026

Bezons U. Sec. Om. 22	Soisy Andilly Margen 22	Bezons U. Sec. Om. 22 <b>responsable</b>
-----------------------	-------------------------	--

Bezons U. Sec. Om. 22 **100€ AMENDE**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U14 D4 / Unique / Poule A  
Journée du 21 MARS 2026

F.C. Villiers Le Bel 22	Cormeillais A.C.S. 23	F.C. Villiers Le Bel 22 <b>responsable</b>
-------------------------	-----------------------	--

F.C. Villiers Le Bel 22 **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U14 D5 / Unique / Poule C  
Journée du 21 MARS 2026

Arnouville F. As 22	Groslay F.C. 22	Arnouville F. As 22 <b>responsable</b>
---------------------	-----------------	--

Arnouville F. As 22 **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U14 D4 / Unique / Poule C  
Journée du 21 MARS 2026

Bruyeres Bernes Usm 21	Gonesse Rc 32	Bruyeres Bernes Usm 21 <b>responsable</b>
------------------------	---------------	---

Bruyeres Bernes Usm 21 **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U16 D3 / Unique / Poule B  
Journée du 22 MARS 2026

Bruyeres Bernes Usm 21	Vexin A.S. 21	Bruyeres Bernes Usm 21 <b>responsable</b>
------------------------	---------------	---

Bruyeres Bernes Usm 21 **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.



Critérium Plus De 45 Ans / Unique / Poule B  
Journée du 22 MARS 2026

St Prix Es 35	Beauchamp A.S. 35	Beauchamp A.S. 35 <b>responsable</b>
---------------	-------------------	--------------------------------------

Beauchamp A.S. 35 **AVERTISSEMENT**

Motif : Pas de codes d'accès.

Seniors Départemental 4 / Unique / Poule A  
Journée du 22 MARS 2026

Magny En Vexin Fc 2	Gonesse Rc 3	Magny En Vexin Fc 2 <b>responsable</b>
---------------------	--------------	--

Magny En Vexin Fc 2 **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U18 D3 / Unique / Poule A  
Journée du 22 MARS 2026

Rc Argenteuil 23	Bezons U. Sec. Om. 22	Rc Argenteuil 23 <b>responsable</b>
------------------	-----------------------	-------------------------------------

Rc Argenteuil 23 **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U16 D4 / Unique / Poule Unique  
Journée du 22 MARS 2026

Auvers-Ennery Fc 21	Osny F.C. 22	Auvers-Ennery Fc 21 <b>responsable</b>
---------------------	--------------	--

Auvers-Ennery Fc 21 **100€ AMENDE**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.